

Le Tax shelter s'apprête à monter sur scène

Mercredi entrera en vigueur l'extension du Tax shelter aux arts de la scène. Un fameux appel d'air pour un secteur qui en a bien besoin.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ
ET DIDIER BÉCLARD

C'est le 1^{er} février qu'entre en vigueur la loi étendant aux arts de la scène le Tax shelter, l'incitant fiscal pour les entreprises investissant dans le secteur audiovisuel. En principe, car il manque encore la publication de deux arrêtés royaux d'application relatifs aux modalités d'agrément pour bénéficier de la mesure. Ces textes seront publiés en début de semaine. Les producteurs de spectacles (théâtre, opéra, ballet, musique classique, spectacle vivant, cirque...) les attendent avec impatience car ils leur permettront de demander leur attestation ad hoc à la cellule Tax shelter pour lever des fonds auprès des investisseurs. Chaque œuvre devra quant à elle recevoir une attestation de la Communauté où elle sera produite.

La nouvelle législation s'inspire fortement de celle mise en place pour l'audiovisuel, mais en tenant compte des spécificités du secteur. L'avantage sera plafonné à 2,5 millions d'euros par production et à 750.000 euros par entreprise investisseuse (ou à 50% de ses bénéfices imposables). Sachant que pour bénéficier du Tax shelter, l'opérateur culturel doit être soumis à l'impôt des sociétés, les ASBL productrices d'œuvres scéniques sont donc également éligibles et non plus seulement les sociétés. Ce qui est somme toute logique, ce secteur étant structuré majoritairement sous cette forme. Le hic, c'est que beaucoup de

ces ASBL sont susceptibles de devoir payer des impôts. Pour contourner ce problème, beaucoup envisagent de se rassembler et de constituer des coopératives visant à soumettre ensemble différentes petites

productions au soutien du Tax shelter en passant par un intermédiaire spécialisé dans la levée de fonds. Quelque 150 lieux, dont le Théâtre national, l'Atelier 210, les Tanneurs ou le Poche, auraient déjà marqué leur intérêt. Mais aucun projet n'a encore abouti, le fisc n'ayant pas encore donné son aval pour pareille formule.

Moment opportun

Cette extension du Tax shelter ne peut pas tomber mieux. D'une part, le secteur des arts de la scène est sous pression. Les moyens alloués s'effritent, les productions coûtent cher et les producteurs sont freinés, faute de moyens, dans leurs velléités de monter des coproductions internationales. La manne du Tax shelter devrait leur permettre de financer jusqu'à 1/3 de chaque spectacle. Un bel appel d'air.

Certains craignent cependant que l'arrivée de nouveaux moyens n'incite les pouvoirs publics à encore réduire leur soutien à la culture, laissant une place plus importante au privé. Cette crainte est notamment nourrie par l'obligation imposée par le nouveau décret des arts de la scène, adopté à l'automne par le Parlement de la Communauté française, de déclarer dans toute demande de subsides les autres aides, publiques et privées, sollicitées et/ou obtenues par ailleurs. Telle n'est pas

l'intention affichée par la ministre de la Culture Alda Greoli. «Il s'agit juste de ne pas financer deux fois le même projet», a-t-elle précisé lors du vote du décret.

Vases communicants

Du côté des sociétés intermédiaires leveuses de fonds, c'est aussi du pain bénit. Car elles sont confrontées à un problème de «riches». Grâce à la simplicité, la transparence et l'attractivité (un rendement de

près de 10%) du système, les investissements affluent. Problème: les projets audiovisuels, eux, ont tendance à se tarir. En 2016, les principaux leveurs de fonds n'ont pu allouer que 117 millions d'euros, 20 de moins qu'un an plus tôt. En cause: la hausse du crédit d'impôt français qui a rendu la Belgique, principale partenaire de la France, moins sexy pour les producteurs hexagonaux. Le Brexit et la dévaluation de la livre ont quant à eux freiné les ardeurs des producteurs britanniques. «Cela tombe donc à point nommé, se réjouit Isabelle Molhant, CEO de Casa Kafka, filiale de la RTBF active dans la levée de fonds Tax shelter; le manque de projets audiovisuels

devrait être compensé par les arts de la scène.»

La plupart des sociétés leveuses de fonds sont donc au taquet. Casa Kafka a déjà signé un accord de collaboration avec le Théâtre de la Toison d'Or à Bruxelles: «Nous sommes en discussion avec d'autres institutions dans 3 à 4 disciplines artistiques différentes», indique Isabelle Molhant. Umedia, le leader du marché, va quant à lui travailler pour le Théâtre Le Public et le Brussels Philharmonic, mais il a d'autres dossiers en vue. Quant à Tax Shelter.be, il travaille lui aussi sur ce nouveau créneau. «Nous avons des contacts avec des porteurs de projets de toute taille, des prestigieux, comme des plus modestes, conformément à l'esprit de la loi qui veut aussi soutenir les petites productions», indique son patron Alexandre Wittamer. Si tout cela se concrétise, nous pourrions déjà lever plusieurs millions d'euros en 2017»

Question gros sous, justement, que pourrait représenter ce «marché»? Si l'audiovisuel devrait peser environ 150 millions d'euros, d'aucuns avancent qu'environ 10% de ce montant, voire plus, pourraient être levés dès cette année.